



## 1516 - OPPOSITION AU MARIAGE

*Poursuites contre Jeanne, fille de Jean Sanconnot, et contre Colas Bonvin, de Saint-Aventin-près-Verrières (hameau de Verrières), en 1516.*

*Le promoteur expose que l'accusée ayant mis opposition à la publication des bans de Colas Bonvin et de sa fiancée, le curé ou le chapelain de Saint-Aventin les a cités à ce jour.*

*En conséquence il requiert que l'accusée fasse connaître les motifs de son opposition.*

*Jeanne, interrogée sous serment, dit qu'il y a plus d'un an elle demeurait chez Jean Menevelle, dont la maison est contiguë à celle du père de Colas Bonvin.*

*Ce dernier la pressait de se livrer à lui, disant que si elle y consentait il la prendrait pour femme « et en loyaulté de mariage ».*

*A la faveur de ces promesses il l'a déflorée et a eu, il y a plus d'un an, des rapports charnels avec elle dans l'étable de Jean Menevelle.*

*Leurs derniers rapports remontent à l'époque des vendanges et ont eu lieu dans un pré, sous un noyer. Tant il y a, qu'elle est enceinte des œuvres de l'accusé.*



*Colas Bonvin, interrogé sous serment en présence du promoteur et de Jeanne, dit que s'il est allé quelquefois chez Jean Menevelle, c'est parce que ledit Menevelle est cabaretier et vend du vin, et non pas pour l'amour de Jeanne.*

*Il dit qu'il n'a jamais eu de rapports charnels avec elle ni avec aucune autre femme ou fille. Interrogé s'il consent à être visité par des gens experts à l'effet de savoir s'il a eu des rapports charnels avec aucune femme ou fille, il répond qu'il ne veut pas.*

**Jean Menevelle** *dépose que Jeanne a été servante chez lui et qu'il l'a vue plus de mille fois seule avec Colas Bonvin. Ils badinaient ensemble, « elle l'espouilloit » (ce détail se retrouve dans la déposition de Babelette, femme de Jean Menevelle et dans celle de leur fils Guillaume, âgé de 14 ans).*

*Ce dernier dépose en outre qu'il a vu Colas Bonvin se livrer sur la personne de Jeanne à des attouchements suspects.*

**Jeanne, femme" de Roger Brebiat**, *de Saint Aventin-près-Verrières, dépose que, vers la saint Nicolas d'hiver, Jeanne lui dit que ses fleurs ou meustrues avaient disparu et qu'elle se sentait mal « et ne sçavoit qu'elle avoit ».*

*La déposante lui demanda si elle avait été malade ou si elle s'était laissé connaître par quelqu'un, lui faisant remarquer que les femmes ne voient cesser leurs menstrues que par suite d'une maladie ou lorsqu'elles sont devenues enceintes.*

*Jeanne répondit qu'elle n'avait pas été malade et que personne ne l'avait connue, et elle la pria de vouloir bien porter de son urine à Troyes pour la faire voir à quelque médecin.*

*La déposante accéda à son désir et porta l'urine à Thomas Chaouot .*

*Celui-ci, après l'avoir examiné, dit que la personne de qui provenait cette urine avait perdu ses menstrues depuis quatre mois, et que cela venait de ce qu'elle avait été connue charnellement par quelqu'un; mais il ne pouvait dire si elle était enceinte.*

*Le procès se termine par un arrangement.*

*Colas Bonvin promet de donner à Jeanne 4 livres tournois et 4 boisseaux de froment, de payer tous les dépens. etc.*

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, pages 367 et 368



## **4000 PROCESSIONNAIRES À LA PENTECÔTE 1702**



**25 may 1702**

*L'an mil sept cent deux le vingt cinquiesme jour du mois de may jour de l ascension, sest fait une procession ( )tionnaire du Jubilé de l année Sainte, a laquelle ont assisté les paroissiens de verrieres, daude, montollain, Roüilly, St Julien, St pare les vosdes, vosdes, villemoyenne, clerey, fresnoy, St Aventin les verrieres, St martin les daude, Isles, les loges margueron, montceaux, Moussey et St Lazard qui se sont toutes jointes proche Les Chartreux et toutes ( ) corps ont este faire les quatre stations designes par monseigneur Levesque de Troyes audit troyes avec tout lordre et la devotion possible et sen sont retournées chacune chez elles avec le mesme ordre et l admiration d'un chacun Le mesme jour Il y avait bien 4000 personnes.*

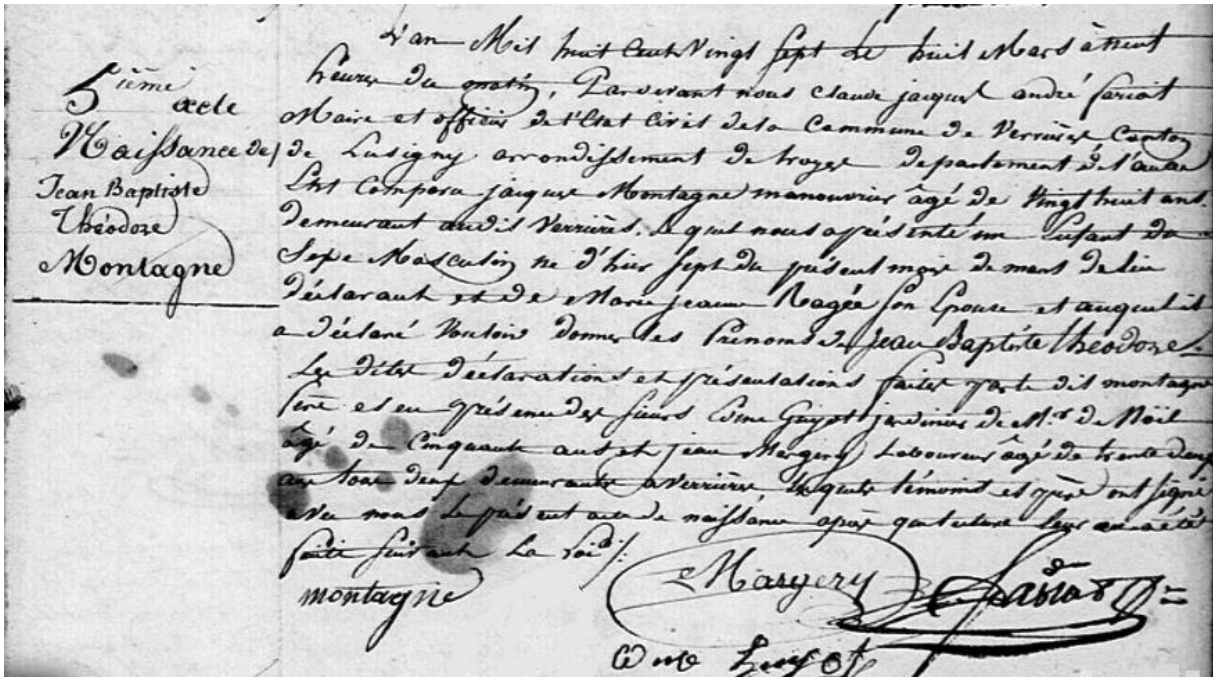
source : AD\_Aube\_5MI 572

relevé par : Véronique FREMIET MATTEI



## L'INSTITUTEUR FINIT MAL ...

Jean-Baptiste Théodore MONTAGNE nait à Verrières le 8 mars 1827 de Jacques MONTAGNE manouvrier et Marie Jeanne RAGÉE.



Il se marie le 11 mai 1857 à Racines avec Lisinde Marguerite SALLEY native de Racines.

Instituteur à Verrières, puis à Troyes, ils auraient pu vivre heureux mais ...

Il va être jugé le 6 avril 1865 pour vol et escroquerie et écope d'un an de prison et 30 francs d'amende. Puis il sera jugé en cours d'assises pour avoir en 1864, commis un empoisonnement (récidive de l'empoisonnement) et condamné à la peine de travaux forcés pour vingt ans.

Le pouvoir de cassation fut rejeté le 7 septembre 1865.

Il arrivera au bagne de Toulon le 11 octobre 1865.

Un transport de prisonniers vers la Guyane eut lieu sur la frégate *Cérès* le 8 janvier 1866 (464 forçats). Il en fera sans doute partie ...

Le voyage durait 45 jours environ dans des conditions de traversée rudes et éprouvantes.

Les conditions de vie aux bagnes de Guyane sont extrêmement difficiles. Outre la promiscuité des prisonniers plus ou moins dangereux, la température y est élevée avec un taux d'humidité important, ce qui occasionne beaucoup de maladies.

A son arrivée, il fut dirigé vers les Iles du Salut. Celles-ci, bien que portant un nom d'espérance, sont éloignées de Kourou de 14 km et entourées d'un océan infesté de requins, sans compter les très forts courants marins ; impossible de s'en échapper ! Le séjour y est difficile.

Les Iles du Salut comprennent trois îles :

- L'île Royale qui accueillait l'administration ainsi que l'hôpital,
- L'île Saint-Joseph qui servait pour les « fortes têtes »,
- L'île du Diable pour les espions, les détenus politiques ou de droit commun.



## Les Iles du Salut



## L'île Royale



l'hôpital

## Ile Saint-Joseph



## Ile du Diable





BAGNE DE TOULON.

EXTRAIT  
DES  
MATRICULES DES CHIOURMES.

13613

Le nommé

Montagne, Jean Baptiste Chioare

immatriculé sous le n° 17410, fils de Jacques  
et de Marie Jeanne Ragie, né le 7 Mars 1827  
né à Fontenay, arrondissement de Crozes  
département de l'Aube, âgé de ans, domicilié  
à Crozes, Mail des Chamille n° 16, arrondissement de l'Aube  
département de l'Aube; ayant exercé, avant son arrivée au  
bagne, la profession d'Instituteur primaire  
condamné à Crozes le 7 Août 1865, par la Cour d'assises de  
l'Aube, pour avoir, en 1864, commis un Enlèvement (Récidive  
de l'Enlèvement) à la peine des travaux forcés pour 10 ans.  
Le pourvoi en Cassation a été rejeté le 7 Septembre 1865.  
Arrivé au bague le 11 Octobre 1865

Taille d'un mètre	170	millim.
Cheveux	ch	
Sourcils	grisonnants	
Front	brun et rayant de l'Enlèvement	
Yeux	roux	
Nes	moyen	
Bouche	grande	
Menton	ronde et pointue	
Barbe	grisonnante	
Visage	ronde	
Teint	brun	
Signes particuliers: Vraie petite lèpre Vest. braco de saignée au bras droit.		

DIVERS RENSEIGNEMENTS.

Marié à Suzanne  
Marguerite Talé  
un enfant

# RENSEIGNEMENTS

Procurés sur le compte du dénommé de l'autre part, avant sa condamnation.

Nature et durée  
des condamnations  
qu'il  
avait déjà subies.  
poursuites  
sans résultat  
dont  
il a été l'objet, etc.

Cond. C. C. de Crozes. 6 Août 1865. Mandat prison et 50 francs de peine; Vol et Escroquerie

Renseignements  
sur  
sa conduite,  
son caractère,  
ses moyens d'existence,  
avant  
sa condamnation.

Rien  
Catholique  
Sans fortune

*Extrait des registres du Bagne.*

Montant de l'avoir du dénommé de Tantre part:		
Dépôt.....	Instruction.	<i>Et c'est bien</i>
Pécule.....		
Somme qui lui a été remise au moment de sa sortie du bagne.....	Profession ou métier appris pendant la détention au bagne.	<i>fatigué</i>
Reste.....	Récompenses obtenues.	<i>Aucun.</i>
Cette dernière somme sera adressée à	Conduite, punitions infligées, etc.	<i>Néant</i>
_____		
Il a été laissé à sa disposition :		
Casaque en mouy rouge.		
Pantalon en		
Chemise.		
Bonnet.		
Paire de souliers.		

N<sup>o</sup> *13013* DE LA MATRICULE.

MUTATIONS.

Arrivé à	<i>Né à un des de</i>		
le	<i>3 avril 1866</i>		
(Nom du bâtiment.)	—		
Intervé à			
le			

Après un mois environ dans cet enfer, Jean-Baptiste Théodore MONTAGNE décèdera le 3 avril 1866 à l'hôpital, à l'âge de 39 ans.

N<sup>o</sup> 43  
 D<sup>écès</sup>  
 de  
**Montagne**  
 Jean Baptiste Chiodore

Aujourd'hui quatre et huit mil huit cent dix-sept à huit heures du matin par devant nous  
 Messieurs Colasse, ancien Commissaire de marine, Chef du service administratif à la Hôpital de  
 Guyane française remplissant au dit lieu les fonctions d'Officier de l'Etat civil en vertu de  
 l'arrêté du Gouverneur de la Guyane française en date du vingt six avril mil huit cent cinquante  
 deux; dont l'empereur; Messieurs Colazin Georges âgé de quarante six ans, surveillant de  
 deuxième classe; et Messieurs Barre Louis âgé de quarante deux ans surveillant de  
 troisième classe, trois de nos domiciliés ci-devant à la Hôpital de Guyane française, lesquels  
 nous ont déclaré que le sieur **Montagne** Jean Baptiste Chiodore  
 âgé de trente neuf ans demeurant à la Hôpital de Guyane française, ni à Verrières  
 département de l'Aube fils de Jacques et de Marie femme Ragnie épouse  
 de Madame Marguerite Calé, seuls renseignements que nous avons  
 pu recueillir est décédé hier trois avril à deux heures du soir, à l'hôpital  
 de la Hôpital de Guyane française. Duquel décès nous nous sommes  
 assurés et en avons dressé par triplicata le présent acte que les témoins  
 déclarés ont signé avec nous après lecture faite.

Fait à Nos à la Royale, les jours  
 mois et an que dessus.

Nous *Colasse* *Colazin* *Barre*

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Site AD10, Inventaires, Généalogie, Etat civil, Verrières, Naissances, 1823-1858, page 27/206 et Racines, Mariages, 1793-1858, page 326 et 327/336

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/recherche.php?territoire=GUYANE>

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr>, Archives de Guyane, Base de données des dossiers individuels de condamné au bagne

Pierre ZACCONE « Histoire des bagnes depuis leur création jusqu'à nos jours (1869)

Photos personnelles